

FICHE TECHNIQUE
GELMAX



REFERENCES :

REFERENCE CODE ACL	ARTICLE	DESIGNATION	NOMBRE DE PIECES PAR PACK	Conditionnement
GELMAX: Poudre super-absorbante, gélifie 65 fois (saline 0,9%) à 450 fois (eau démin.) son poids				
	POWDER 400	Poche distributrice de 400 g	1	1 Carton = 10 PACKS (49x29x22 cm, 4.5 kg)
7836374	PAD x100	Tampons super-absorbants, 1 tampon pour 500 ml	100	1 Carton = 6 PACKS (60x40x20cm, 10kg)
4604605	SACHET x20	Sachets hydro-solubles 7g 1 sachet pour 454 ml (urine) à 3 litres (eau déminéralisée)	20	1 Carton = 60 PACKS (45x38x29cm, 8,5kg)
4604611	SACHET x100	Sachets hydro-solubles 7g 1 sachet pour 454 ml (urine) à 3 litres (eau déminéralisée)	100	1 Carton = 12 PACKS (45x38x29cm, 8,5 kg)

APPLICATION : Absorption et transformation en gel de tous liquides, de 65 fois (saline 0,9%) à 450 fois (eau démin.) son poids

AVANTAGES : Hygiène accrue, produit à **usage unique**, gain de temps, **blocage des odeurs (blocage de la transformation de l'urée en ammoniac)**, élimination simple et sans risque...

FABRICATION : PAD : **Tampon** composé de fluff imprégné de copolymères à base d'acrylate de sodium.

POWDER : poudre (copolymères à base d'acrylate de sodium) vrac

SACHET : poudre (copolymères à base d'acrylate de sodium) en sachets hydrosolubles.

ELIMINATION : Déchets ménagers pour l'élimination traditionnelle. Dans le cas d'un patient contaminé, l'élimination se fera en déchets à risque (DASRI).

CONFORMITE : Ce produit est conforme à la législation en termes de risque de pollution après incinération et ne rejette aucun dérivé chloré propre à la formation de dioxine.

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES :

Toxicité aigüe Contact avec la peau – Expérimentalement chez l'animal

Pratiquement non nocif par contact avec la peau.

Effets locaux Contact avec la peau – Expérimentalement chez l'homme

Contact prolongés et/ou répétés : non irritant pour la peau.

Sensibilisation Contact avec la peau

Expérimentalement chez l'homme : Non sensibilisant cutané

Expérimentalement chez l'animal : Non sensibilisant cutané.

Toxicité chronique (Chez l'animal)

Exposition répétées à fortes concentrations : Poudre micronisée (<2µm) : Inflammation alvéolaire chronique non spécifique à 0.2 mg/m³.

Des études par inhalation prolongée chez l'animal n'ont pas mis en évidence d'effets systémiques.

DATE, NOM ET SIGNATURE : Laurent Helewa, 21 déc. 2006,



Cleanis
101 rue de Rennes , 75006 Paris – France
Tél : 01 42 84 38 21 - Fax: 01 42 84 34 62
e-mail: cleanis@cleanis.fr , Web: www.cleanis.fr

S.A.S. au capital de 62200 €
SIRET : 43903917300018
TVA : FR 24439039173

